

ANNEXE .CORSIKA- CONDITIONS PARTICULIÈRES POUR L'EXTENSION .CORSIKA

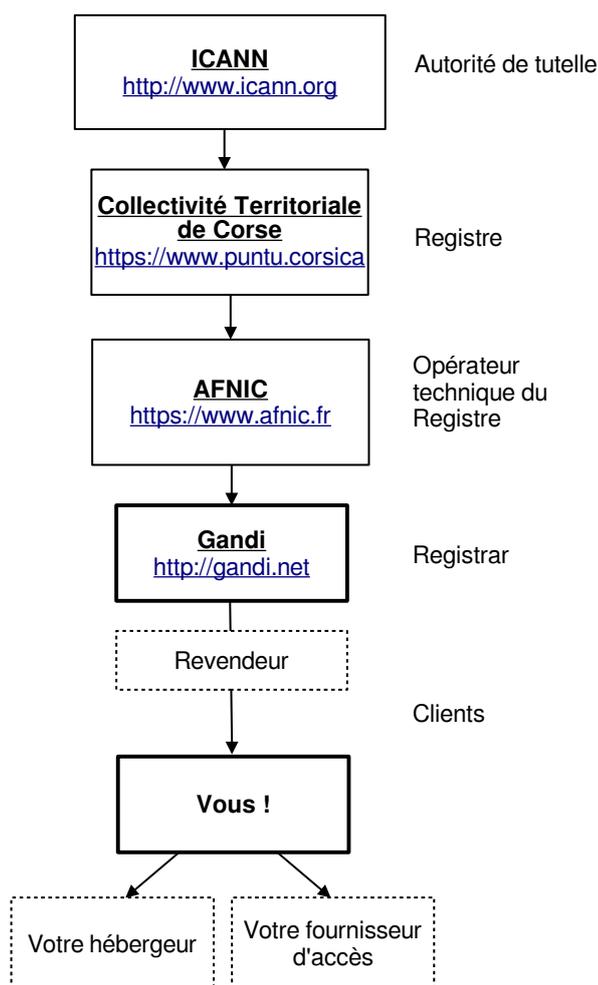
version n°1.2 du 24 septembre 2019

En complément des [Conditions Générales d'enregistrement](#) de noms de domaine chez Gandi, l'enregistrement et l'utilisation d'un nom de domaine en .CORSIKA supposent l'acceptation et le respect des présentes conditions particulières.

L'ensemble des informations légales et contractuelles de Gandi sont accessibles en permanence à partir de la page d'accueil de [Notre Site Web](#). Les termes commençant avec une majuscule ont la signification qui leur a été donnée dans les [Conditions Générales d'enregistrement](#) de noms de domaine, notamment, « Vous » désigne le propriétaire du nom de domaine, et « Nous » désigne Gandi.

Article .CORSIKA.1. Autorité de tutelle et Registre

.CORSIKA est une extension générique qui s'adresse aux entreprises et à la population de la Corse ainsi qu'à la diaspora des Corses à travers le monde. Le .CORSIKA s'adresse également à la communauté plus large des personnes physiques, où qu'elles soient, qui ont un lien direct ou indirect avec la Corse, sa population, sa culture, son patrimoine ou sa langue. Le schéma suivant présente les différents intervenants et l'organisation du nommage pour l'extension .CORSIKA :



Vous pouvez consulter les informations et règles spécifiques de chaque intervenant en cliquant sur les liens correspondants.

Article .CORSIKA.2. Règles et conditions d'enregistrement

En sollicitant l'enregistrement d'un nom de domaine en .CORSIKA Vous reconnaissez avoir pris connaissance et Vous engagez à Vous soumettre sans réserve à l'ensemble des règles et conditions d'enregistrement spécifiques au .CORSIKA, définies par l'ICANN et la Collectivité Territoriale de Corse, consultables à l'adresse suivante :

- Politique d'enregistrement : https://www.puntu.corsica/Politiques-de-Registre-de-Puntu-Corsica_a14.html
- Politiques de l'ICANN : <http://www.icann.org/en/general/consensus-policies.htm>

La version française des règles du Registre prévaut.

Ces documents contractuels, que Vous reconnaissez avoir lus et acceptés via Notre Interface, Vous lient au Registre du .CORSIKA. Les présentes conditions particulières ne se substituent pas à ces règles, qui y sont intégrées par renvoi, et s'imposent à Nous comme à Vous.

Le contrat entre l'ICANN et le Registre du .CORSIKA est disponible à l'adresse suivante:

<http://www.icann.org/en/about/agreements/registries/corsica>

Vous reconnaissez que le Registre est un tiers bénéficiaire du présent contrat et qu'il est habilité à faire valoir ses droits au titre dudit contrat. L'expiration ou la résiliation du contrat est sans effet sur les droits acquis par le Registre en exécution du contrat.

Article .CORSIKA.3. Conditions particulières

Nos conditions particulières sont disponibles sur :

<http://www.gandi.net/domain/corsica/info>

Les .CORSIKA sont ouverts à tous les demandeurs qui satisfont au moins l'un des critères détaillés ci-dessous :

- Organisation en Corse** : une organisation ayant son siège social en Corse ou un établissement secondaire enregistré en Corse.
- Résident en Corse** : une personne physique disposant d'une adresse valide sur le territoire de la Corse.
- Diaspora et lien culturel, familial ou identitaire avec la Corse** : toute personne physique qui dispose et devra justifier d'un lien d'attachement direct ou indirect (économique, social, culturel, familial, historique ou autre) avec la Corse et qui souhaite promouvoir et valoriser celle-ci.
- Protection de marque** : une organisation ayant son siège social hors de Corse et ne disposant pas d'un établissement secondaire en Corse mais qui désire protéger sa marque. Dans ce cas le nom de domaine doit être strictement identique à la marque enregistrée et celui-ci restera inactif.

En complément desdits critères, le Registre recommande au titulaire d'un nom de domaine, dans le cas où il crée un site internet, de créer et maintenir en langue corse au moins une page de son site internet.

Vous devez Vous assurer que Vous remplissez en permanence et pendant tout le cycle de vie du nom de domaine les critères d'éligibilité précisés plus haut. Lorsque Vous ne remplissez plus les critères d'éligibilité Vous devez contacter Gandi dans les meilleurs délais, et en tout état de cause dans les 14 jours civils après un changement de situation pouvant entraîner Votre inéligibilité au regard des critères énoncés plus haut.

Aucun justificatif ne sera demandé a priori par le Registre lors de l'enregistrement du nom de domaine. Toutefois, le Registre pourra durant toute la durée de vie du nom de domaine, à sa seule

discrétion et de sa seule initiative, entreprendre la vérification des critères d'éligibilité ci-avant exposés et Vous demander de fournir une preuve de Votre conformité avec l'un des critères d'éligibilité.

En cas de doute quant à la véracité des informations fournies ou en cas de détection d'une non conformité relative à la politique d'enregistrement du Registre, Vous serez contacté et Vous devrez, dans un délai de 14 jours calendaires, répondre à la demande formulée par le Registre. L'absence de réponse dans le délai imparti pourra entraîner la suspension ou la suppression du domaine.

Si le Registre détermine que Vous ne répondez pas aux critères d'éligibilité, que le nom de domaine ou le contenu du site internet n'est pas compatible avec la mission et les objectifs du .CORSIKA ou que Vos coordonnées sont inexactes, le Registre pourra décider seul de verrouiller, suspendre, transférer à un tiers ou supprimer le nom de domaine sans que le Registre n'ait besoin de publier ou de justifier de sa décision et que Vous ne puissiez Vous prévaloir d'un quelconque préjudice.

Article .CORSIKA.4. « Trademark Claim Notice » période

Conformément aux règles de l'ICANN, pendant au moins 90 jours à l'ouverture générale se déroulera une période de « Trademark Claim Notice ».

Durant cette période si le nom de domaine que Vous demandez à l'enregistrement correspond à l'identique à une marque enregistrée et validée auprès de TMCH (selon les labels générés), Vous recevrez une alerte (« Trademark Claim Notice ») en temps réel sur Notre interface Vous informant qu'un tiers dispose de droits sur le terme que Vous demandez.

Vous devrez alors, en connaissance de cause, confirmer ou annuler Votre demande d'enregistrement. Étant précisé qu'à défaut de confirmation, Votre demande ne sera pas envoyée au Registre.

Si Vous confirmez Votre demande, les tiers propriétaires d'une marque identique sont notifiés de Votre enregistrement.

Article .CORSIKA.5. Termes réservés et noms de domaine premium

Termes réservés

Certains termes sont réservés ou interdits à l'enregistrement, notamment :

- Termes réservés ICANN : <http://www.icann.org/en/about/agreements/registries/corsica> (specification 5. schedule of reserved names)
- Politique du Registre sur les termes réservés : https://www.puntu.corsica/Politiques-de-Registre-de-Puntu-Corsica_a14.html (Politique d'enregistrement – 3. Les noms de domaine réservés et restreints)

Noms de domaine premium

Tout enregistrement d'un nom de domaine premium nécessitera obligatoirement son exploitation par son titulaire via un site internet actif. Le titulaire dispose d'un délai de 6 mois après l'enregistrement pour mettre en place un site internet exploitant le nom de domaine premium. A défaut le Registre sera autorisé à procéder à la suspension et/ou destruction du nom de domaine. En tout état de cause, tout retard d'exploitation devra être justifié auprès du Registre et fera l'objet d'une analyse pour en déterminer la recevabilité.

De plus, toute activité de spéculation, de « parking », d'achat dans le but de la revente ou toute activité de cybersquatting, de typosquatting et autre manœuvre délictueuse est strictement interdite. Le Registre se réserve le droit de conduire les investigations nécessaires avant-vente et après-vente et d'interroger tout candidat à l'achat ou tout titulaire d'un nom de domaine premium sur l'usage qu'il compte en faire afin de juger de l'adéquation avec les politiques applicables. En cas d'usage jugé

non conforme, le Registre sera autorisé à procéder à la suspension et/ou destruction du nom de domaine premium.

En tout état de cause, en cas de suspension et/ou destruction d'un nom de domaine premium, Vous ne pourrez prétendre à aucun remboursement.

Article .CORSIKA.6. Durée d'enregistrement

La durée d'enregistrement est de 1 à 10 ans. Pour éviter la désactivation d'un domaine, le renouvellement doit être payé et effectué **avant la date d'Expiration**.

Article .CORSIKA.7. Tarifs

Nos grilles de prix sont consultables sur : <https://www.gandi.net/domain/price/detail/corsica>

Les noms de domaine premium sont soumis à des tarifs spécifiques tels qu'affichés sur Notre site lors de Votre commande.

Article .CORSIKA.8. Stockage des données personnelles

En application des contrats ICANN, l'ensemble des données personnelles et techniques associées à l'enregistrement de Votre nom de domaine sont conservées et tenues à la disposition de l'ICANN et de IRON MOUNTAIN (agent désigné par l'ICANN pour la conservation des données), ainsi que les échanges relatifs à tout enregistrement ou modification, pendant toute la durée de l'enregistrement du domaine, ainsi que les deux années suivantes.

Vous consentez à la collecte, l'utilisation, la copie, la distribution, la publication, notamment dans la base de données [Whois](#) publique du Registre si applicable, la modification et à tout autre traitement de Vos données personnelles par le Registre, son opérateur technique et leurs mandataires et agents ayant pour finalité la fourniture des services de Registre tels que définis dans le contrat entre le Registre et l'ICANN et conformément à la politique de traitement des données personnelles du Registre.

Article .CORSIKA.9. Règlement des litiges

Le Registre a adopté les politiques de résolution des litiges UDRP (Uniform Dispute Resolution Policy) et URS (Uniform Rapid Suspension System) de l'ICANN pour les noms de domaine en .CORSIKA, auxquelles Vous acceptez de Vous soumettre sans réserve.

Les textes régissant l'UDRP sont accessibles aux adresses suivantes :

- Règlements ICANN concernant les litiges : <http://www.icann.org/udrp>
- Explications sur l'UDRP : <http://www.icann.org/en/udrp/udrp.htm>
- Principes Directeurs UDRP : <http://www.icann.org/en/dndr/udrp/policy.htm>
- Règles d'application : <http://www.icann.org/dndr/udrp/uniform-rules.htm>
- Organismes régulateurs : <http://www.icann.org/en/dndr/udrp/approved-providers.htm>

Les textes régissant l'URS sont accessibles à l'adresse suivante : <http://newgtlds.icann.org/en/applicants/urs>

Article .CORSIKA.10. Transfert (changement de Registrar)

La demande de transfert entrant s'initie via Notre Interface. Avant toute demande, assurez-Vous que :

- Vous avez bien fourni le code d'autorisation associé au nom de domaine concerné. Vous trouverez ce code chez Votre Registrar actuel, via le compte propriétaire ou le contact administratif ;
- Votre nom de domaine n'a pas un statut TransferProhibited ;
- Votre nom de domaine n'expire pas prochainement (Nous Vous conseillons d'initier la demande au moins 1 mois avant Expiration) ;

- Votre nom de domaine a été initialement enregistré depuis plus de 60 jours ;
- Votre nom de domaine n'a pas été transféré au cours des 60 derniers jours.

Le transfert effectif est soumis à validation (par email).

Un nom de domaine ne peut être transféré qu'à une autre partie (autre personne physique ou morale) qui répond aux exigences de la présente politique. La partie qui reçoit le nom de domaine doit s'assurer qu'elle satisfait également aux critères d'éligibilité et qu'elle serait autorisée à enregistrer le nom de domaine si elle postulait à l'enregistrement pour son propre compte.

Lorsque le transfert est terminé avec succès, une année est automatiquement ajoutée à sa précédente date d'expiration.

Article .CORSIKA.11. Changement de propriétaire

Le changement de propriétaire s'effectue en ligne depuis Notre Interface. Pour être effectif il est soumis à validation des deux parties par email.

Le changement de propriétaire d'un nom de domaine ne modifie pas la date d'expiration du domaine.

Article .CORSIKA.12. Processus de destruction

À expiration du nom de domaine, Nous faisons précéder la procédure de destruction d'une période de suspension (Hold) de 45 jours calendaires, pendant laquelle tous les services techniques éventuellement associés au nom de domaine sont désactivés. Le renouvellement tardif selon les tarifs classiques est possible pendant cette période.

Ensuite le domaine passe en statut "RedemptionPeriod", pour une période de 30 jours, pendant laquelle la seule action possible est la restauration du domaine, selon les conditions décrites sur Notre Site web et/ou communiquées par Notre service clients.

Faute de renouvellement ou de restauration dans ces délais, le Registre place le domaine en statut « Pending Delete » pour quelques jours, et détruit ensuite le domaine, qui redevient disponible à l'enregistrement selon la règle du « premier arrivé premier servi ».

Article .CORSIKA.13. Vos déclarations et garanties

Vous Vous engagez à fournir et maintenir des données personnelles fiables, exactes et à jour, à défaut le Registre peut détruire Votre nom de domaine.

En tout état de cause, Vous reconnaissez et acceptez que toute distribution de logiciels malveillants, utilisation de « botnets » à des fins malveillantes, « phishing », actes de piratage, violation des droits de marque ou des droits d'auteur, pratiques frauduleuses ou trompeuses, contrefaçon ou toute autre activité contraire à la loi sont expressément interdits. A défaut Vous Vous exposez à la suspension de Votre nom de domaine, outre une condamnation au bénéfice de tous tiers lésés envers lesquels Votre responsabilité sera directement et pleinement engagée du fait des préjudices causés, ainsi qu'à l'application des sanctions prévues par les textes en vigueur.

Vous Vous engagez à indemniser et garantir, dans les limites autorisées par la loi, le Registre ainsi que les administrateurs, dirigeants, employés et agents du Registre, contre l'ensemble des réclamations, dommages, responsabilités, frais et dépenses découlant de ou en rapport avec l'enregistrement et/ou l'utilisation de Votre nom de domaine. Cette obligation de garantie perdure après la fin du présent contrat pour quelque cause que ce soit et résulte expressément de Notre contrat d'accréditation.

Article .CORSIKA.14. Exclusion de responsabilité et interventions du Registre

Vous reconnaissez et acceptez expressément que le Registre se réserve le droit de modifier le statut d'un nom de domaine au cours d'un règlement de litige ou d'une procédure de vérification de conformité et de refuser, modifier, annuler ou transférer à un tiers tout enregistrement qu'il juge nécessaire, à sa seule discrétion afin de :

- protéger l'intégrité, la sécurité et la stabilité du Registre et du système des noms de domaine ;
- être en conformité avec l'ensemble des lois et règlements en vigueur, ou en conformité avec toute procédure de règlement des litiges ;
- dégager de toute responsabilité le Registre, ses sociétés affiliées, membres, filiales, dirigeants, administrateurs et employés ;
- arrêter ou empêcher toute violation des stipulations du présent contrat ;
- corriger les erreurs faites par le Registre ou un Registrar en ce qui concerne l'enregistrement d'un nom de domaine ;
- garantir la conformité avec les politiques de l'ICANN et/ou du Registre.

-fin de l'annexe .CORSIKA-